

# 2021 FESTICAP Inscriptions

## Quelles sont les limites d'âge pour les différentes courses ?

- ✓ pour le marathon : être né en 2001 et avant
- ✓ pour le marathon duo : être né en 2003 et avant
- ✓ Pour le semi-marathon : être né en 2003 et avant.
- ✓ Pour le 10 km : être né en 2005 et avant.
- ✓ Pour le 10 km DUO : être né en 2007 et avant.
- ✓ Pour la course enfants, il faut être né entre 2011 et 2008.

## Quels sont les tarifs ?

<i>Frais d'inscriptions avec envoi dossier et puce au domicile du participant</i>					
	<i>Licencié</i>	<i>Non licencié / Pass Running</i>	<i>Licencié</i>	<i>Non licencié / Pass Running</i>	<i>Départ</i>
	<i>Avant le 15 octobre</i>		<i>Du 15 octobre au 24 octobre</i>		
<b>Marathon</b>	28 €	33 €	40 €	45 €	<b>08h30</b>
<b>Marathon DUO (*)</b>	35 €	35 €	47 €	47 €	<b>08h35</b>
<b>Semi-marathon</b>	15 €	18 €	20 €	23 €	<b>09h15</b>
<b>10 km</b>	11 €	13 €	15 €	17 €	<b>11h10</b>
<b>10 km DUO (*)</b>	15 €	15 €	19 €	19 €	<b>11h15</b>
<i>Frais d'inscriptions sans envoi au domicile du participant</i>					
<b>Enfants</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>12h00</b>
<b>Marche Nordique</b>	3 €	3 €	5 €	5 €	<b>09h23</b>
<b>Randonnée Pédestre</b>	3 €	3 €	5 €	5 €	<b>09h25</b>

(\*) Ces tarifs s'appliquent pour l'équipe de 2 concurrents.

## Quels documents pour s'inscrire ?

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,
- ou d'un «Pass J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

➤ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

➤ ou d'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La Marche Nordique et la Randonnée Pédestre sont sans classement, ouvertes à tous, sans restriction d'âge (autorisation parentale pour mineurs) et ne demandent donc pas de preuve d'aptitude médicale.

### Comment peut-on s'inscrire ?

- ✓ Cette année 2021, les inscriptions pour les courses chrono payantes se feront **exclusivement par internet** sur le site « [klikego.com](http://klikego.com) ». Très facile : il suffit de créer un compte avec identifiant et mot passe.
- ✓ Le tableau « tarifs » ci-dessus vous oriente sur le calendrier des inscriptions pour profiter des meilleures offres.  
La limite des inscriptions est fixée impérativement **au 24 octobre avant minuit !**
- ✓ Il n'y aura donc **pas d'inscriptions sur place** pour les courses chrono payantes.
- ✓ Attention ! **Les inscriptions seront closes dès que les limites fixées par l'organisation pour chaque course seront atteintes.**
- ✓ Pour la course Enfants, la Marche Nordique et la Randonnée Pédestre, l'inscription est évidemment possible (et souhaitable) sur internet, mais elle demeurera possible sur place le dimanche jusqu'à 1 heure avant le départ de l'épreuve.

Il n'y a pas de dossard pour les épreuves de marche (un bracelet est distribué pour donner droit à ravitaillements).

Les dossards de la course enfants (pour les inscriptions par internet ou sur place) seront à retirer sur place au guichet Course Enfants le dimanche matin avant 11h00.

### **Comment récupérer mon dossard ?**

- ✓ **Les dossards et puces** pour les inscrits aux courses chrono payantes sont **envoyés par courrier à l'adresse du domicile** indiquée lors de l'inscription. Veillez donc à bien l'écrire pour que le facteur ne se trompe pas !!!!
- ✓ **Cas particulier des courses en DUO (relais à deux)** :
  - pour l'inscription DUO sur Klikego, il vous faut renseigner une première partie « Capitaine d'équipe » (le référent du DUO) puis les deux fiches pour les deux « coéquipiers », le capitaine pouvant évidemment être un des 2 coéquipiers.  
Les dossards et puces seront envoyés au capitaine d'équipe.

### **Y-a-t-il un tarif groupe ?**

- ✓ Les tarifs sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ; vous avez noté **que plus vous attendez, plus les tarifs augmentent ...**
- ✓ **Un tarif préférentiel est réservé aux groupes** (CE, clubs, familles, groupe informel, ...) : pour 7 inscriptions payées (n'importe quelles épreuves payantes), la 8° est gratuite (attribuée à l'épreuve la moins chère).
- ✓ Pour en bénéficier, n'hésitez donc pas à contacter l'organisation « [fesguecelard@gmail.com](mailto:fesguecelard@gmail.com) » qui vous indiquera la marche à suivre, en particulier en vous proposant un fichier Excel préformaté pour saisir toutes vos inscriptions plus facilement.

### **Que comprend mon inscription ?**

- ✓ La participation à la course choisie, la sécurisation du parcours et les ravitaillements, votre chrono via SMS (si vous avez bien noté votre numéro lors de votre inscription) à l'arrivée.
- ✓ L'intégration au classement officiel, les récompenses (telles que prévues au règlement), l'accueil à l'arrivée (ravitaillements plus conséquent et lots partenaires).
- ✓ L'abonnement à la newsletter (envoi automatique si vous avez bien noté votre adresse mail à l'inscription).
- ✓ L'envoi systématique d'un mail de confirmation de votre inscription ainsi que l'envoi à votre domicile de votre dossard et puce.

**Si vous ne les recevez pas, appelez-nous sans tarder pour que le problème soit identifié et réparé au plus vite.**

- ✓ Pour respecter les consignes sanitaires en vigueur, l'accès aux douches, l'accès gratuit à l'Espace bien-être (kinés-ostéos), et la consigne bagages gardée ne peuvent pas vous être proposées cette année.

#### Le certificat médical est-il vraiment obligatoire ?

- ✓ Conformément à l'Instruction Ministérielle de juillet 2017 et au Règlement FFA, pour pratiquer la course à pied en compétition, il faut une licence à jour.
- ✓ A défaut, il faut un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course, et stipulant SANS AMBIGUITE "la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".
- ✓ **Nous n'accepterons pas d'autre formulation.**  
Privilégiez le modèle de certificat joint dans le chapitre annexes au règlement à l'intention de votre médecin.
- ✓ Pour les mineurs, le certificat médical classique est remplacé par l'autorisation parentale qui s'appuie sur les résultats du questionnaire santé tel qu'il est défini en annexe.  
A défaut de la présentation de cette déclaration, le certificat médical du médecin, datant de moins de 6 mois, demeure nécessaire.

#### Le pass sanitaire est-il obligatoire ?

A l'heure où ce document paraît :

- **le pass sanitaire est obligatoire** pour participer aux épreuves sportives de plus de 50 participants.
- **Le jour de la course, l'accès au site sera réservé aux personnes disposant d'un pass sanitaire valide.**

#### Je suis mineur. Puis-je m'inscrire seul ?

- ✓ Pour la participation d'un mineur à une course chronométrée, il faut impérativement une autorisation parentale qui s'appuie sur la nouvelle réglementation suivante :

*« Art. D. 231-1-4-1.-Pour les personnes mineures, en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence ou en vue de l'inscription à une compétition sportive visée à l'article L. 231-2-1, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.*  
*« Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont*

*tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ».*

[Le questionnaire en question vous est proposé dans le chapitre annexes de cette FAQ.](#)

- ✓ Pour les marches (marche nordique, rando pédestre) :
  - les mineurs âgés de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte et présenter une autorisation parentale (cf. exemple dans règlement).
  - les mineurs de plus de 14 ans devront juste présenter une autorisation parentale.

**Ma licence est valable jusqu'au 31 aout 2021.**

- ✓ Votre inscription préalable se fera avec les références de votre licence 2020.
- ✓ Il vous suffira en septembre 2021 d'actualiser avec la licence 2021. Prenez soin de bien rentrer les données telles qu'elles figurent sur votre carte : Nom du club, N° FFA du club, N° de licence.

**Je réside à l'étranger, puis-je participer ?**

- ✓ En plus de l'ensemble des dispositions applicables dans notre règlement, vous devez fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française.
- ✓ Vous devrez justifier de votre identité (passeport) lors du retrait des dossards et puces qui ne seront pas envoyés par courrier mais devront être retirés à un endroit qui vous serait précisé en même temps que la validation de votre inscription.